FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-238 DU 18 MAI 2006

Autorisant Monsieur Oumiou Adissa AMZAT à renoncer à la nationalité Béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine;
- Vu la requête de Monsieur Oumiou Adissa AMZAT et l'ensemble des pièces produites ;
- **Sur** proposition du Ministre de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mai 2006 ;

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Monsieur Oumiou Adissa AMZAT, de nationalité béninoise, né vers 1955 à PORTO-NOVO (BENIN), fils de Rafiou AMZAT et de Moumouni Rali, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Oumiou Adissa AMZAT, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 mai 2006

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Le Ministre de la Justice chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Me Abraham ZINZINDOHOUE

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration Africaine et des Béninois de l'Extérieur auprès du Ministre des Affaires Etrangères,

Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJCRIPPG 4 MAE 4 MDCIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 20 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.